

ASSOCIATION OGEC CHABRILLAN

ROUTE DE DIEULEFIT BP 272
26200 MONTELIMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

TALENZ ARES AUDIT

26, boulevard St Roch | BP 278 | 84011 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 32 73 67 30 | avignon@aresxpert.fr

aresxpert.talenz.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2020

À l'Assemblée Générale de l'Association OGEC CHABRILLAN.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC CHABRILLAN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 15 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte du COVID 19 qui indique que l'entité a été conduite à fermer son établissement aux élèves de certaines classes et à mettre en place des aménagements d'alternance pour d'autres.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 4 janvier 2021.

TALENZ ARES AUDIT

Johan AZALBERT
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société



BILAN OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020
ACTIF

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
- Frais d'établissement				3 451 €
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et Autres	4 296 € 21 523 €	1 704 € 17 914 €	2 592 € 3 610 €	568 €
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 819 €	19 618 €	6 201 €	4 019 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	16 110 €	5 120 €	10 991 €	0 €
- Constructions sur sol propre			- €	
- Constructions sur sol d'autrui	7 453 012 €	4 289 397 €	3 163 615 €	3 231 160 €
- Installations techniques, matériel et outillage	265 096 €	231 210 €	33 886 €	29 508 €
- Autres (1)	710 809 €	544 953 €	165 856 €	167 473 €
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 445 028 €	5 070 680 €	3 374 348 €	3 428 142 €
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
- Participations	1 030 €	- €	1 030 €	1 030 €
- Créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres	89 €	- €	89 €	89 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 119 €	- €	1 119 €	1 119 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	8 471 966 €	5 090 298 €	3 381 668 €	3 433 279 €
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 005 €	- €	1 005 €	- €
CREANCES :				
- Usagers (familles, élèves)	10 909 €	5 737 €	5 171 €	4 099 €
- Personnel et organismes sociaux	1 086 €	- €	1 086 €	1 641 €
- Etat et autres collectivités publiques	428 051 €	- €	428 051 €	174 513 €
- Autres	61 294 €	- €	61 294 €	23 687 €
TOTAL CREANCES	501 339 €	5 737 €	495 602 €	203 940 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50 258 €	- €	50 258 €	50 258 €
DISPONIBILITES	798 789 €		798 789 €	959 739 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	62 620 €		62 620 €	78 037 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 414 011 €	5 737 €	1 408 274 €	1 291 975 €
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	9 885 977 €	5 096 035 €	4 789 942 €	4 725 253 €

(1) voir détail dans l'annexe

**BILAN OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020
PASSIF**

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré		
	- Fonds statutaires	792 735 €	792 735 €
	- Apports sans droit de reprise	4 573 €	4 573 €
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables		
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	797 308 €	797 308 €
	RESERVES		
	- Réserves statutaires		
	- Réserves pour investissements		
	- Réserves de trésorerie		
	- Autres réserves	630 991 €	428 086 €
	TOTAL RESERVES	630 991 €	428 086 €
	REPORT A NOUVEAU		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	220 055 €	202 905 €
	TOTAL FONDS PROPRES	1 648 355 €	1 428 299 €
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Apports avec droit de reprise		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	519 234 €	474 342 €	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	519 234 €	474 342 €	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES			
- Subventions d'équipement			
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	8 585 €	9 556 €	
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires			
- Autres subventions d'investissement			
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	8 585 €	9 556 €	
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)			
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	527 819 €	483 898 €	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	2 176 174 €	1 912 197 €	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques		
	- Provisions pour pensions et obligations similaires		
	- Provisions pour gros entretien		
	- Autres provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	- €	- €	
F D	FONDS DEDIES ③ (III)		
D E T T E S	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ②	2 214 364 €	2 442 087 €
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	149 183 €	124 231 €
	DETTE FOURNISSEURS	130 307 €	131 473 €
	DETTE FISCALES ET SOCIALES	77 406 €	76 991 €
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS	12 587 €	5 758 €
	AUTRES DETTES	29 921 €	32 219 €
	① PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	- €	296 €
	TOTAL DETTES (IV)	2 613 768 €	2 813 055 €
	TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	4 789 942 €	4 725 253 €

① Dont à plus d'un an : dont à moins d'un an :
 ② Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :
 ③ Voir détail dans l'annexe



COMPTE DE RESULTAT OGEC (Etat comptable réglementaire)
OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

	n° de compte	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des familles	7061-70961+7062-70962	1 170 702 €	1 310 409 €
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	7065+7066+7067-70967+7068-70968 +7069	904 432 €	913 703 €
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	701-7091+702-7092+703-7093+707-7097 + 704-7094+705-7095		
Produits des activités annexes	708-7098	98 364 €	185 940 €
Subventions d'exploitation	74	40 913 €	18 087 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	781+791	30 237 €	13 664 €
Autres produits de gestion courante	75 (sauf 7550 et 7551)	84 212 €	86 332 €
TOTAL 1		2 328 859 €	2 528 136 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	607	58 989 €	26 482 €
Variation de stocks	6037		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	601+602+604+606-609	599 924 €	807 687 €
Variation de stocks	6031+6032		
Autres charges externes	61+62	243 109 €	220 781 €
Impôts, taxes et versements assimilés	63	64 979 €	65 892 €
Salaires et traitements	641-649	632 603 €	658 175 €
Charges sociales	645+647+648	207 496 €	241 488 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	6811	203 348 €	200 716 €
Dotations aux dépréciations des immobilisations	6816		
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	6817	1 520 €	2 412 €
Dotations aux provisions	6815		
Autres charges de gestion courante	65 (sauf 6551 et 6555)	5 411 €	1 811 €
TOTAL 2		2 017 379 €	2 225 445 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		311 481 €	302 691 €
Remboursement des frais sur opérations faites en commun	TOTAL 3 7550 + 7551		
Quote-part des frais sur opérations faites en commun	TOTAL 4 6551 + 6555		
PRODUITS FINANCIERS			
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	762	154 €	164 €
Autres intérêts et produits assimilés	763+764+765+768	2 101 €	5 046 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	786+796		
Différences positives de change	766		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767		
TOTAL 5		2 255 €	5 211 €
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	686		
Intérêts et charges assimilées	661+668	99 276 €	108 861 €
Différences négatives de change	666		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667		
TOTAL 6		99 276 €	108 861 €
RESULTAT FINANCIER (5-6)		- 97 021 €	- 103 650 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)		214 460 €	199 041 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	771+778	7 345 €	6 816 €
Sur opérations en capital	775+777	971 €	971 €
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	787+797	1 348 €	-
TOTAL 7		9 664 €	7 787 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	671+678	3 362 €	3 923 €
Sur opérations en capital	675		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	687	707 €	
TOTAL 8		4 069 €	3 923 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		5 595 €	3 864 €
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	TOTAL 9 695		
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)		2 340 778 €	2 541 134 €
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)		2 120 723 €	2 338 229 €
EXCEDENT OU DEFICIT		220 055 €	202 905 €

COMPTE DE FONCTIONNEMENT OGEC (Etat destiné à la gestion - Document facultatif)
OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

CHARGES			PRODUITS		
	N	N-1	N	N-1	
A Coûts du Personnel ①	888 075 €	949 764 €	D Participation des familles ⑨	1 170 702 €	1 310 409 €
			E Participation de l'Etat et des collectivités publiques ⑩	904 432 €	913 703 €
Achats et charges externes ②	902 022 €	1 054 949 €	F Subventions d'exploitation ⑪	40 913 €	18 087 €
Autres impôts, taxes et versements assimilés ③	17 003 €	15 792 €	Ventes de produits et marchandises, travaux, études ⑫		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ④	204 868 €	203 128 €	Produits des activités annexes ⑬	98 364 €	185 940 €
Autres charges de gestion courante ⑤	5 411 €	1 811 €	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges ⑭	31 585 €	13 664 €
Charges financières ⑥	99 276 €	108 861 €	Autres produits de gestion courante ⑮	84 212 €	86 332 €
B2 Autres coûts	1 228 579 €	1 384 542 €	Produits financiers ⑯	- €	3 301 €
I Charges exceptionnelles ⑦	4 069 €	3 923 €	G Autres produits	214 161 €	289 238 €
M Impôt sur les sociétés des personnes morales sans but lucratif ⑧			J Produits exceptionnels ⑰	8 316 €	7 787 €
K TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE (A+B2+I+M)	2 120 723 €	2 338 229 €	L TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE (D+E+F+G+J)	2 338 523 €	2 539 224 €
* RESULTAT : EXCEDENT DE L'EXERCICE (L-K)	217 800 €	200 995 €	* RESULTAT : DEFICIT DE L'EXERCICE (K-L)		
TOTAUX	2 338 523 €	2 539 224 €	TOTAUX	2 338 523 €	2 539 224 €

① Charges de personnel (64) + impôts et taxes sur rémunérations (631+633) + personnel extérieur (621)

② Achats (60) + Services extérieurs (61) + Autres services extérieurs (62) sauf 621

③ Impôts et taxes autres que ceux sur rémunérations (635+637)

④ Dotations d'exploitation (681)

⑤ Autres charges de gestion courante (65)

⑥ Charges financières (66) + dotations financières (686)

⑦ Charges exceptionnelles (67) + dotations exceptionnelles (687)

⑧ Impôt sur les sociétés des personnes morales sans but lucratif (695)

⑨ Participation des familles (7061-70963) + prestations de services apprentis (7062-70962)

⑩ Participation de l'Etat et des collectivités territoriales (7065) + participations F.C. (7066+7067+7068+7069-70967-70968)

⑪ Subventions d'exploitation (74)

⑫ Ventes de produits (701+702+703-7091-7092-7093) + ventes de marchandises (707-7097) + travaux (704-7094) + études (705-7095)

⑬ Produits des activités annexes (708-7098)

⑭ Reprises d'exploitation (781) + transferts de charges d'exploitation (731)

⑮ Autres produits de gestion courante (75)

⑯ Produits financiers (76) + reprises financières (786) + transferts de charges financières (796)

⑰ Produits exceptionnels (77) + reprises exceptionnelles (787) + transferts de charges exceptionnelles (797)

Précisions complémentaires :

- Si besoin, insérer 2 lignes : "production stockée" (71) et "production immobilisée" (72) entre les rubriques ⑩ et ⑪

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES DE L'OGEC CHABRILLAN

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'Ogec
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Echéance des créances et des dettes
- 5) Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 6) Fonds associatifs
- 7) Provisions
- 8) Fonds dédiés
- 9) Passifs éventuels

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires par activité)
- 2) Effectif employé pendant l'exercice
- 3) Rémunération des dirigeants
- 4) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 5) Charges et produits exceptionnels

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Engagements financiers donnés et reçus
- 2) Engagements en matière de pensions et retraites

PRECISIONS SUR LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

- Nom et adresse de l'Ogec :

OGEC CHABRILLAN
109 Route de Dieulefit,
26200 Montélimar

- Date de création: 8 Janvier 1970

- Objet : Enseignement catholique (Maternelle, Primaire, Collège, Lycée)

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

. Séisme du 11/11/2019 : Travaux engagés sur l'exercice 31 444€ en attente de remboursements d'assurance pour 26 204€

. Crise sanitaire COVID 19 : L'établissement a été fermé aux élèves du 16/03 au :

- 11/05 inclus pour le 1er degré,
- 24/05 inclus pour les 6èmes,
- 25/05 inclus pour les 5èmes,
- 01/06 pour les autres,

avec des aménagements d'alternance.

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Rapprochement de l'OGEC CHABRILLAN avec l'établissement Saint Jean Baptiste d'Allan.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/19 au 31/08/20.



2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/20 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC.

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les documents ci-joints ont été établis dans le respect du principe de prudence, selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.



Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement (en années)	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Constructions : selon la nature de la construction	15 à 25	4 % à 6,67 %
Structure (gros oeuvre)	25 à 50	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15	6,66 à 10 %
Equipement lourd de restauration	8 à 12	8,33 % à 12,5 %
Mobilier de bureau	5 à 10	10 % à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5	20 % à 33,33 %
Mobilier cantien et hébergement	3 à 5	20 % à 33,33 %
Matériel pédagogique hors informatique	3 à 5	20 % à 33,33 %
Matériel de bureau hors informatique	3 à 5	20 % à 33,33 %
Equipements pédagogiques lourds financés par la taxe d'apprentissage	3 à 5	20 % à 33,33 %
Matériel informatique	1 à 3	33,33 % à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3	33,33 % à 100 %
Logiciels	1	100%

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE) :

Non concerné

3) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

5) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de moins-value latente, une dépréciation devra être constatée.

Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

6) FONDS ASSOCIATIFS :

L'Ogéc peut expliquer toute variation significative des postes composant les fonds associatifs :

- Apports avec ou sans droit de reprise,
- Subventions d'investissement avec ou sans droit de reprise,
- Subventions sur biens renouvelables ou non renouvelables,
- Réserve pour investissements...

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

Subventions d'investissement :

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale.

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

7) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Engagements de retraite : Aucune provision constatée à la clôture des comptes.

Provisions pour gros entretien : Aucune provision constatée à la clôture des comptes.

8) FONDS DEDIES :

En application du règlement CRC 99-01, est enregistrée au passif du bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore pu être utilisée.

Un tableau des mouvements des fonds dédiés est joint (cf. TABLEAU VIII).

9) PASSIFS EVENTUELS :

Non applicable

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :**1) INFORMATION SECTORIELLE (VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE) :**

Une ventilation du chiffre d'affaires par activité n'est mentionnée dans l'annexe que lorsque l'Ogec comporte des secteurs d'activité particuliers autres que la formation initiale sous contrat avec l'Education nationale, ce n'est pas le cas de l'OGEC CHABRILLAN.

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

Effectif moyen employé pendant l'exercice :

- Cadre : 9.12
- Non Cadre : 13.03

3) REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Aux termes de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 (loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif), les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier (c'est-à-dire l'annexe selon la réponse ministérielle du 28-02-2008) les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au titre de l'exercice, l'Ogec a versé à ses dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

- Total des rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (a) : 81 818€
- Total des avantages en nature bruts (b) : 1 088€
- Total des rémunérations (a+b) : 82 906€

4) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Application du principe de spécialisation des exercices comptables.

L'OGEC donne dans l'annexe des précisions sur la nature et le montant des :

- Produits et charges imputables à un autre exercice :
 - Produits constatés d'avance (Néant)
 - Charges constatées d'avance comptabilisées pour 62 620€
- Charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et de créances.
 - Charges à payer comptabilisées pour 71 469€
 - Produits à recevoir comptabilisés pour 457 616€

5) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

L'OGEC donne dans l'annexe des précisions sur la nature et le montant des :

- Produits exceptionnels comptabilisés pour 8 316€
- Charges exceptionnelles comptabilisées pour 3 362€

V. AUTRES INFORMATIONS

1) ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET REÇUS :

Engagements donnés :

Intérêts courus sur emprunts : 492 507 €

Engagements reçus :

L'OGEC Chabrillan a souscrit au fil des années pour 4 408 971 € d'emprunts, dont 2 188 733€ restant dû au 31/08/2020.

Ces emprunts sont garantis par des tiers, ce qui représente pour l'OGEC Chabrillan des engagements reçus.

Ceux-ci s'élèvent à 3 270 209€ au 31/08/2020 et se décomposent ainsi : 3 270 209€



- caution reçue de SACCEF à hauteur de 15 % sur le prêt Caisse d'épargne de 2 357 319 € soit 353 598 €
- caution reçue de SIAGI à hauteur de 15 % sur le prêt Caisse d'épargne de 2 357 319 € soit 353 598 €
- caution reçue du Conseil Général à hauteur de 50 % sur le prêt Caisse d'épargne de 2 357 319 € soit 1 178 660 €
- caution reçue de SACCEF à hauteur de 15 % sur le prêt Caisse d'épargne de 1 036 653 € soit 155 498 €
- caution reçue de SIAGI à hauteur de 15 % sur le prêt Caisse d'épargne de 1 036 653 € soit 155 498 €
- caution reçue de la Ville de Montélimar à hauteur de 50 % sur le prêt caisse d'épargne de 1 036 653 € soit 518 327 €
- caution reçue de la Ville de Montélimar à hauteur de 50 % du capital restant dû sur le prêt Caisse d'épargne de 600 000€ à l'origine soit 256 665€ au 31/08/2020
- caution reçue de la Compagnie européenne de garanties et cautions à hauteur de 44 % du capital restant dû sur le prêt Caisse d'épargne de 600 000€ à l'origine soit 225 865 € au 31/08/2020
- caution reçue de SCA à hauteur de 10 % sur le prêt Crédit Mutuel de 145 000 € soit 14500€
- caution reçue de BPIFRANCE à hauteur de 40 % sur le prêt Crédit Mutuel de 145 000 € soit 58 000 €

2) ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

Aucune provision constatée à la clôture des comptes.

Compte tenu des données de l'entité, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 2 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/08/2020 s'élève à 56 865 euros.



TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- 1) Tableau des mouvements des immobilisations
- 2) Tableau des mouvements des amortissements
- 3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
- 5) Tableau des valeurs mobilières de placement
- 6) Tableau des mouvements des fonds associatifs
- 7) Tableau des mouvements des provisions
- 8) Tableau des mouvements des fonds dédiés

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					- €	
	Autres immobilisations incorporelles	21 644 €	4 470 €	- 295 €		25 819 €	
	TOTAL I	21 644 €	4 470 €	- 295 €	- €	25 819 €	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	4 911 €	11 199 €			16 110 €	
	Constructions	Sur sol propre					- €
		Sur sol d'autrui	7 369 094 €	84 720 €	- 802 €		7 453 012 €
	Installations techniques, matériel et outillage	18 115 €	85 €			18 200 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	404 799 €	42 615 €	- 3 929 €		443 485 €
		Matériel de transport					- €
		Matériel de bureau et informatique	71 464 €	6 940 €			78 404 €
		Mobilier	433 402 €	2 415 €			435 817 €
	Immobilisations corporelles en cours					- €	
	Avances et acomptes sur immobilisations					- €	
TOTAL II	8 301 785 €	147 973 €	- 4 730 €	- €	8 445 028 €		
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit	TOTAL III				- €	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	1 030 €				1 030 €	
	Autres titres immobilisés					- €	
	Prêts et autres immobilisations financières	89 €				89 €	
	TOTAL IV	1 119 €	- €	- €	- €	1 119 €	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		8 324 548 €	152 443 €	- 5 025 €	- €	8 471 966 €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	- €				- €	
	Autres immobilisations incorporelles	17 626 €	2 288 €	295 €		19 619 €	
	TOTAL I	17 626 €	2 288 €	295 €	- €	19 619 €	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains		4 911 €	209 €		5 120 €	
	Constructions	Sur sol propre				- €	
		Sur sol d'autrui	4 137 934 €	152 265 €	802 €		4 289 397 €
	Installations techniques, matériel et outillage		16 636 €	467 €		17 103 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements		309 235 €	27 207 €	3 929 €	332 514 €
		Matériel de transport					- €
		Matériel de bureau et informatique		30 789 €	7 938 €		38 727 €
		Mobillier		374 137 €	13 681 €		387 818 €
	TOTAL II		4 873 642 €	201 767 €	4 731 €	- €	5 070 679 €
	TOTAL GENERAL (I + II)		4 891 268 €	204 055 €	5 026 €	- €	5 090 298 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF

OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :				- €
	• Incorporelles				- €
	• Corporelles				- €
	• Financières				- €
	Stocks et en-cours				- €
	Comptes usagers (familles, élèves)	4 545 €	1 520 €	- 327 €	5 738 €
	Autres créances				- €
	Valeurs mobilières de placement				- €
	TOTAL	4 545 €	1 520 €	- 327 €	5 738 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles	4 545 €	1 520 €	- 327 €	5 738 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTIES
OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Sous-total créances de l'actif immobilisé	- €	- €	- €
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	10 909 €	5 172 €	5 737 €
Créances sociales et fiscales	429 137 €	429 137 €	
Autres créances (à détailler si besoin)	61 294 €	61 294 €	
Sous-total créances de l'actif circulant	501 339 €	495 602 €	5 737 €
TOTAL CREANCES	501 339 €	495 602 €	5 737 €

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 214 364 €	240 313 €	969 612 €	1 004 439 €
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total dettes financières	2 214 364 €	240 313 €	969 612 €	1 004 439 €
Dettes fournisseurs	130 307 €	131 473 €		
Dettes fiscales et sociales	77 406 €	76 991 €		
Dettes sur immobilisations	12 587 €	5 758 €		
Autres dettes	179 103 €	156 450 €		
Sous-total autres dettes	399 404 €	370 672 €	- €	- €
TOTAL DETTES	2 613 768 €	610 985 €	969 612 €	1 004 439 €

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

(en €)	à la clôture N (31/08/2020)							à la clôture précédente N-1 (31/08/2019)						
	Type de titre	Nombre	Valeur d'achat	Total Achats	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Total Achats	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente
EURO CASH	35	1 155,81 €	39 978,35 €	1 212,10 €	41 925,25 €	1 946,90 €		35	1 155,81 €	39 978,35 €	1 217,29 €	42 105,03 €	2 126,68 €	
DROME PROVENCALE	514	20,00 €	10 280,00 €	20,00 €	10 280,00 €			514	20,00 €	10 280,00 €	20,00 €	10 280,00 €	- €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS
OGEC CHABRILLAN AU 31/08/2020

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré				- €
	Fonds statutaires	792 735 €			792 735 €
	Apports sans droit de reprise	4 573 €			4 573 €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				- €
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables				- €
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	797 308 €	- €	- €	797 308 €
	Réserves statutaires				- €
	Réserves pour investissements				- €
	Réserves de trésorerie				- €
	Autres réserves	428 086 €	202 905 €		630 991 €
Total RESERVES (2)	428 086 €	202 905 €	- €	630 991 €	
Report à nouveau (3)				- €	
Résultat (4)	202 905 €	220 055 €	- 202 905 €	220 055 €	
TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	1 428 299 €	422 960 €	- 202 905 €	1 648 354 €	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				- €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				- €
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	474 342 €	44 892 €		519 234 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	474 342 €	44 892 €	- €	519 234 €
	Subventions d'équipement				- €
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	9 556 €		971 €	8 585 €
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				- €
	Autres subventions d'investissement				- €
Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES (6)	9 556 €	- €	971 €	8 585 €	
Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				- €	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	483 898 €	44 892 €	- 971 €	527 819 €	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	1 912 197 €	467 852 €	- 203 876 €	2 176 173 €	